Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600222-20260518-2026_1805_3-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2026_1805_3

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six
Le lundi 18 mai 2026 à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Conseil Municipal : séance du 18 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 15
Convocation et affichage : 11 mai 2026
Présents : Guillaume GRANNEC, Liza HÉRISSON, Yannick LE NOCHER, Céline DANIBO, Jean-Claude SITRUK, Nadine OLSZER, Laurent CAHET, Guillaume BRULÉ, GUÉNÉDAL Nolwenn, Chloé LEFRANC, Marianne DANO, Mathieu BRINDEAU.
Absents excusés : Pascal FRIBOURG (donne pouvoir à Jean-Claude SITRUK), Elodie DECOURCHELLE (pouvoir à Céline DANIBO), Jean-Jacques PEYRE (donne pouvoir à Mathieu BRINDEAU).
Secrétaire de séance : Guillaume BRULÉ

Résultats de la consultation de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'écoquartier

Monsieur Le Maire expose que la commune a lancé une consultation en procédure adaptée pour le choix d'un maitre d'œuvre pour le projet d'aménagement de l'ecoquartier du centre bourg.
Le montant prévisionnel des travaux est de l'ordre de 593 000 € HT avant le commencement des études de maîtrise d'œuvre.
Suite à l'avis d'appel à la concurrence diffusé sur le site Mégalis de la commune, la commune a reçu 9 offres (neuf propositions d'honoraires) pour cette mission.

Monsieur Le Maire rappelle que les deux critères d'analyse des offres sont :
-Le coût de la mission (40 %)
-La valeur technique de la proposition (60 %)

Monsieur Le Maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet SIAM Conseils, assistant à maitrise d'ouvrage sur cette opération.

La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie le 07 avril 2026
Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre la mieux disante appréciée en fonction des critères d'analyse des offres.

La proposition du cabinet SAS TERRA HUMANIS est l'offre considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant d'honoraires de 34 130 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure avec le cabinet SAS TERRA HUMANIS le marché de maitrise d'œuvre pour un montant de 34 130 € HT

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures
Le secrétaire de séance
Guillaume BRULÉ

Fait à BRANDIVY, le 22 mai 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

Guillaume GRANNEC

MAIRIE DE BRANDIVY 56500 (MORBIHAN)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.